

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 4 septembre 2019

Déploiement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté : Les hauts commissaires à la pauvreté entrent en fonction

Nommés par le Premier ministre, les dix-huit hauts-commissaires à la pauvreté seront rattachés à chaque préfet de région et auront pour mission d'assurer le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les territoires. Dès le 2 septembre 2019, ils deviendront les interlocuteurs privilégiés des acteurs engagés sur le terrain dans le cadre de la stratégie pauvreté et veilleront à la mobilisation de tous : collectivités territoriales, personnes concernées, associations, opérateurs publics et organismes de sécurité sociale.

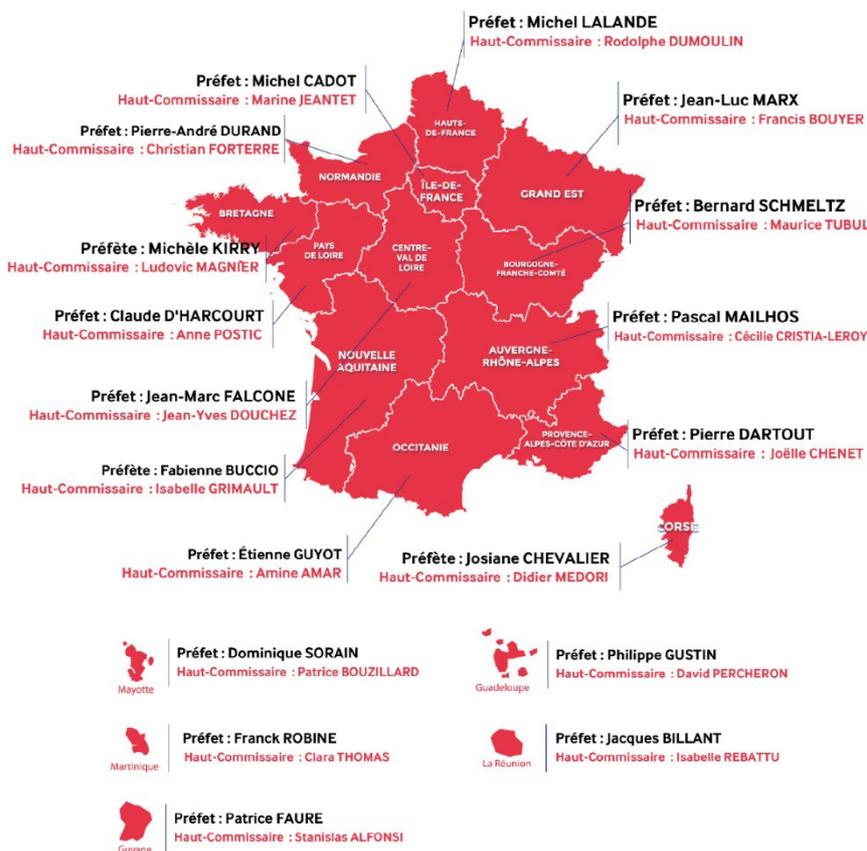
Les hauts commissaires ont pris leur poste ce lundi 2 septembre. Leur mission est d'assurer le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie pauvreté dans les territoires en mobilisant l'ensemble des

administrations

concernées : petite enfance, hébergement, logement, économie, emploi, formation, éducation, jeunesse, santé et médico-social.

Ils seront les interlocuteurs privilégiés des acteurs engagés sur le terrain dans le cadre de la stratégie pauvreté et veilleront à la mobilisation de tous : collectivités territoriales, personnes concernées, associations, opérateurs publics et organismes de sécurité sociale.

La carte de France des hauts-commissaires



Ce sont des profils venus d'horizon divers, à l'expérience de terrain éprouvée, qui ont été retenus : 6 d'entre-eux ont eu un parcours en collectivité territoriale, d'autres ont travaillé pour une caisse de sécurité sociale ou dans le secteur associatif.

Sept femmes ont été nommées pour exercer ces fonctions, notamment dans **les plus grandes régions** : Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur, La Réunion et la Martinique.

Dans les six premiers mois suivant leur prise de poste, les hauts-commissaires suivront **une phase d'immersion auprès d'acteurs de l'action sociale locale engagés dans la stratégie pauvreté** : en CHRS, dans un club de prévention spécialisée, dans un centre social, auprès d'une association d'anciens de l'aide sociale à l'enfance, dans une structure d'insertion par l'activité économique, etc.

Depuis la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté par le Président de la République le 13 septembre dernier, plus de 7 000 acteurs sont mobilisés dans son déploiement dans toutes les régions et la quasi-totalité des départements est engagée aux côtés de l'État à travers les conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Après cette première étape, le gouvernement a choisi de nommer **dix-huit hauts commissaires dédiés à la lutte contre la pauvreté**. Ces nominations témoignent de l'engagement à renouveler la gouvernance de nos politiques de solidarité, permettant aux acteurs de se mobiliser sur des **objectifs ambitieux et partagés** en laissant toute sa place à l'adaptation aux territoires et à **l'initiative locale**.

Pour en savoir plus sur les biographies des hauts commissaires : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_de_presse_hc_vf190710_2.pdf

Contact presse :

Délégation à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

Ministère des Solidarités et de la Santé : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr